

DÉPARTEMENT DU TARN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°37-2024**

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt quatre et le quatorze octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 14 votants : 15 <u>Date convocation</u> 08/10/2024 <u>Date d'affichage</u> 08/10/2024	<u>ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTES:</u> Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE (pouvoir à Marie-Hélène FRANCOIS), Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Claudine MONTELS, Lina POUGET
Secrétaire de séance : Jean-Claude ARNAUD	

OBJET : Délibération pour la convention du SDET

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer afin :

- D'approuver le projet de convention d'adhésion au service énergétique tarnais (AET81) entre le SDET et la Mairie de terssac.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter la convention d'adhésion au service énergétique tarnais (AET81) avec Alain Assié, Président du SDET.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne instruction du dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ:

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,
Vu la délibération n°20062024/5.3 du Comité syndical en date du 20 juin 2024, relatif à la détermination de la participation des collectivités au service de conseil énergétique tarnais (AET81),

Considérant que la structure est adhérente au groupement d'achat d'énergie du Syndicat d'Énergie du Tarn (SDET)

Considérant que dans le contexte actuel de lutte contre le dérèglement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, le SDET a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique.

Considérant que le SDET, par le biais de son service Transition Énergétique, met à disposition de ses collectivités adhérentes son service d'accompagnement énergétique tarnais afin de doter les territoires des moyens humains d'expertise, d'animation et de mise en œuvre de leur politique énergétique, en toute indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergies ainsi que des bureaux d'études.

Considérant que l'un des objectifs est d'aider les collectivités à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques via l'intervention d'un « conseiller énergie » pour les collectivités adhérentes au service, axées sur le conseil et un accompagnement de proximité, avec pour objectifs, à la fois des économies d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, une limitation des émissions de gaz à effet de serre mais également une baisse du budget de fonctionnement « énergie » des collectivités concernées.

Considérant les différents choix et possibilités listés ci-dessous :

- Conseil : 100 €/an
- Audit : 1 bâtiment offert puis 200 €/bâtiment
- Etude Photovoltaïque : 1 bâtiment offert puis 200 €/bâtiment
- AMO : 1 Bâtiment offert puis 200 €/bâtiment
- Suivi post travaux : 1 bâtiment offert puis 100 €/bâtiment
- AMU : 1 bâtiment offert puis 100 €/bâtiment

Considérant le(s) choix de la structure ci-après :

- | | | |
|-------------------------------------|----------------------|-------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Conseil | Nombre d'année : 1 an |
| <input type="checkbox"/> | Audit | Nombre de bâtiments : |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Photovoltaïque | Nombre de bâtiments : 1 |
| <input type="checkbox"/> | AMO | Nombre de bâtiments : |
| <input type="checkbox"/> | Post Travaux | Nombre de bâtiments : |
| <input type="checkbox"/> | AMU | Nombre de bâtiments : |

- D'APPROUVER l'adhésion de la commune de Terssac au service AET81
 - D'AUTORISER le Maire à signer tout document afférent à ces opérations, en particulier la convention d'adhésion correspondante et les conventions financières entre la Commune et le SDET.
-
- DE S'ACQUITER de la cotisation annuelle et la participation financière aux études énergétiques.

Le Secrétaire,



Jean-Claude ARNAUD



Le Maire,



Yves CHAPRON

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le 21/10/2024



ID : 081-218102978-20241014-37_2024-DE